



PREFET DE L'AVEYRON

Arrêté n° 2014261-001 du 18 septembre 2014

O B J E T : Liste des vétérinaires habilités à réaliser les évaluations comportementales canines prévues à l'article L.211-14-1 du code rural.

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code rural, et notamment ses articles L.211-11 et L. 211-14-1,
- VU le décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural,
- VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.214-11-1 du code rural,
- VU la demande de Monsieur CARON Franck en date du 13 juin 2014,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013268-0007 du 25 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Yves COCHE, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2014087-0002 du 28 mars 2014 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COCHE Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron,
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

- A R R E T E -

Article 1 – L'article 2 de l'arrêté n° 2007-341-2 du 7 décembre 2007 est supprimé et remplacé par l'article suivant :

« **Article 2** - **Monsieur LAFON Lionel**
Résidence professionnelle : 76, avenue de Rodez – 12450 LA PRIMAUBE (LUC)
tél : 05 65 71 42 08

Madame MOISSET-FAYOLLE Karine
Résidence professionnelle : 45, avenue G. BESSIERES – 12330 MARCILLAC VALLON
tél : 05 65 74 39 98

Monsieur MONTAGNER Christophe
Résidence professionnelle : Clinique vétérinaire de l'Astragale – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
tél : 05 65 46 94 00

Madame CAZELLES Catherine

Résidence professionnelle : Clinique vétérinaire de l'Astragale – 12740
SEBAZAC- CONCOURES
tél : 05 65 46 94 00

Monsieur BALDET Fabien

Résidence professionnelle : 40 avenue d'Estaing – 12500 ESPALION
tél : 05 65 44 01 68

Monsieur GRUSON Florent

Résidence professionnelle : 13 boulevard des Capucines – 12850 ONET LE
CHATEAU
tél : 05 65 74 35 68

Monsieur MALOSSANE Jean-Pierre

Résidence professionnelle : Clinique vétérinaire des Acanthes - 41, av Jean
Jaurès - 12100 MILLAU
tél : 05 65 61 09 20

Madame AYOT Anne

Résidence professionnelle : 25 avenue de la Fraternité -12100 MILLAU
tél : 05 65 60 37 00

Mademoiselle DUSSAUSSOY Emilie

Résidence professionnelle : clinique vétérinaire - 4 rue Emma Calvé - 12300
DECAZEVILLE
tél : 05 65 43 07 51

Madame LE COULS Gaël

Résidence professionnelle : clinique vétérinaire – 4 rue Emma Calvé – 12300
DECAZEVILLE
tél : 05 65 43 07 51

Monsieur CARON Franck

Résidence professionnelle : clinique vétérinaire – Bucels – 12480 Saint-Izaire
Tél : 06 22 67 38 94

Article 2 - L'arrêté préfectoral n° 2014210-0002 du 29 juillet 2014 est abrogé.

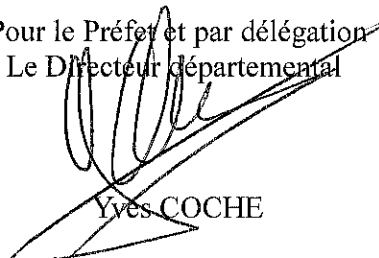
Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et copie sera transmise à Monsieur le Président de l'Ordre régional des vétérinaires.

Article 5 - Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 18 septembre 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur départemental



Yves COCHE